

le projet de réformes de l'enseignement en Zambie et l'enseignement du français

Le ministère zambien de l'Éducation nationale vient de publier un projet de réformes de l'enseignement qui, à l'heure actuelle, fait l'objet d'un débat national.

Nul doute que si ce projet était adopté, même avec modifications, l'enseignement d'une langue étrangère, en l'occurrence le Français, exigerait une adaptation aux nouvelles structures proposées.

Il n'est pas de notre ressort de discuter du bien fondé ni de la valeur de ces réformes. L'intention de cet article est simplement de présenter très brièvement ce que le projet prévoit au niveau de l'organisation générale de l'enseignement et de celle de l'année scolaire ; d'essayer de dégager quelques conséquences concernant l'enseignement du français ; enfin de proposer à la réflexion une formule qui permettrait d'intégrer cet enseignement au projet zambien de réformes.

Notons simplement que le français est actuellement enseigné à partir de la première année du cycle secondaire après un cycle primaire de sept ans. L'enseignement secondaire est divisé en un premier cycle de trois ans sanctionné par un examen national et un deuxième cycle de deux ans sanctionné par un examen de fin d'études secondaires établi en collaboration avec Cambridge.

réformes et organisation générale de l'enseignement

Le projet de réformes prévoit une scolarité divisée en trois phases :

- Un tronc commun appelé « **Basic Education** » qui combinerait les deux premières étapes du système actuel : les sept années du primaire et les trois années du premier cycle secondaire.

Au cours de ces dix années de scolarité obligatoire les élèves recevraient :

– un enseignement dit fonctionnel (« **Functional Education** ») à la fin duquel chaque enfant serait muni des instruments de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul, le préparant ainsi à une formation ultérieure acquise soit au cours de la deuxième phase, soit par une recherche personnelle d'informations, soit dans le cadre de l'éducation permanente ;

– un début de formation professionnelle (« **Occupational Competence** »). Il s'agirait simplement de pourvoir les élèves d'un minimum de connaissances pratiques facilitant leur insertion dans la vie active,

sans pour autant qu'ils aient de qualifications précises, ou leur permettant une vie personnelle plus autonome.

- Une deuxième phase appelée « **Second Stage Education** » qui couvrirait les deux années de l'actuel deuxième cycle secondaire. Un enseignement général y serait dispensé ainsi qu'un début de spécialisation dans certains domaines professionnels. C'est à ce niveau que serait offerte une série de « Programmes » dont l'un s'intitulerait « Langues ».

- « **Third Stage Education** ». Cette troisième phase, équivalent de l'actuel enseignement supérieur, dispenserait également une formation générale et, en fonction des programmes suivis par l'étudiant à la phase précédente, mènerait à une véritable spécialisation.

réformes et organisation de l'année scolaire : le « rotating intake »

Le projet de réformes prévoit le recrutement de deux groupes d'élèves, recrutement basé sur le principe de la rotation.

- L'année scolaire étant divisée en quatre trimestres, chaque élève serait présent à l'école un trimestre sur deux. Au cours des deux autres, il retournerait au sein de sa communauté où, à partir d'un programme éducatif pré-établi, il travaillerait à la fois seul et avec les membres de cette communauté.

- Ce système de rotation a plusieurs objectifs :

- **doubler la population scolaire** puisque dans le temps où un groupe d'élèves sera hors de l'école, un second groupe y prendra sa place afin d'y suivre un programme identique ;

- **former l'élève à un travail personnel** : après un trimestre de classe l'élève retournera dans sa communauté muni d'un programme de travail comportant non seulement des exercices sur ce qui lui a été enseigné à l'école, mais prévoyant également des travaux de recherche, des enquêtes, des stages, des rencontres avec les personnalités et institutions locales, etc. Toutes ces activités feront l'objet de rapports dont certains auront été élaborés en classe sous forme de questionnaires par exemple ;

- **mettre en œuvre le potentiel productif des élèves**. C'est d'ailleurs un principe général que le projet de réformes prévoit de mettre en pratique à tous les niveaux de l'enseignement : allier d'une façon constante les deux notions de travail et d'études.

- **relier le monde du travail au monde scolaire** dans la mesure où un trimestre sur deux, l'élève sera en contact direct avec les entreprises ou activités diverses de sa région.

Grâce à cette prise directe sur la réalité, un tel principe devrait remédier à l'artificialité des départements d'agriculture, de travail du bois ou du fer tels qu'ils fonctionnent actuellement dans le cadre décontextualisé de l'école. Les conséquences sur le plan éducatif sont trop nombreuses pour pouvoir être analysées dans cet article ;

- Ce système de rotation qu'il serait intéressant de comparer au

principe d'alternance mis en pratique en France dans les Maisons familiales rurales par exemple, ou aux expériences faites au Mali, au Sénégal... serait appliqué à partir de la huitième année de la première phase.

réforme et enseignement du français

Cette très brève présentation des structures générales que le projet de réformes propose, oblige déjà à réfléchir sur les facteurs qui imposeront une transformation de l'enseignement du français si celui-ci doit être maintenu. Trois de ces facteurs sont ici envisagés.

- **Le principe de rotation** : il semble difficile d'intégrer l'enseignement du français tel qu'il est dispensé à l'heure actuelle, avec autant d'importance accordée à l'écrit qu'à l'oral par exemple, à une structure dans laquelle l'étudiant sera vraisemblablement coupé de tout contact avec cette langue un trimestre sur deux.

En général, et malgré ses multiples défauts, le système actuel permet au moins un contact quotidien de l'enfant avec son professeur de français. Mais, après une absence d'un trimestre, on peut penser que l'enfant aura oublié une grande partie de ses connaissances. De plus, sa pratique de la langue orale aura, pendant cette période, été nulle.

Enfin, lorsque, dans le système de rotation, l'élève aura terminé son premier trimestre en classe, sa connaissance de la langue sera encore trop limitée pour que l'on puisse songer à lui remettre un programme de travail personnel.

Pourvoir chaque élève d'une minicassette lui permettant de travailler à partir d'un matériel préalablement enregistré est une solution sans aucun doute irréalisable compte tenu des conditions locales.

On peut bien sûr s'attendre à ce qu'à l'issue du débat national cette coupure d'un trimestre soit réduite parce que considérée trop longue. Il y aura toujours une coupure et le problème demeure.

Toutefois il faut aussi tenir compte d'une clause du projet qui stipule que tous les « Programmes », au niveau de la deuxième phase de l'enseignement, ne seront pas organisés en fonction du système de rotation.

- **Le nouveau statut accordé aux langues locales**. Au cours des quatre premières années du « Basic Education », l'enseignement serait désormais donné en langues locales. L'anglais cesserait d'être la langue officielle d'enseignement pour devenir une matière enseignée.

La raison principale de ce changement est d'éviter que ne soit perturbé le développement psychologique de l'enfant et pour cela il sera placé dans un contexte où sa formation conceptuelle se fera dans sa propre langue.

Toutefois, l'enfant sera, dès la première année, initié progressivement au maniement de la langue anglaise afin que celle-ci puisse devenir langue d'enseignement au début de la cinquième année.

Nul doute qu'il paraîtra prématuré de commencer l'étude d'une autre langue étrangère trois ans seulement après l'introduction de l'anglais langue d'enseignement. Une connaissance solide et efficace de cette langue demandera davantage de temps et un contact trop rapide avec le français risquerait d'être cause de perturbations.

- **La réduction du nombre de matières enseignées**. Principalement au niveau de la première phase, l'enseignement étant essentiellement « fonctionnel », l'accent étant mis sur ses aspects pratiques et de production, l'objectif étant d'acquies non seulement des connaissances mais également des méthodes de pensées et de travail ainsi que des comportements intellectuels, manuels, sociaux..., il est prévu de

réduire au minimum le nombre de matières enseignées. Il est peu probable, dans ces conditions, que le français soit reconnu comme matière indispensable.

propositions concernant l'enseignement du français

Les quelques suggestions qui suivent visent donc à une intégration de l'enseignement du français dans les nouvelles structures que propose le projet de réformes. Elles pourraient, à leurs façons, apporter une solution au problème irritant de la motivation des élèves. Elles s'articulent en trois points : sensibilisation, initiation, apprentissage.

● Sensibilisation à l'apprentissage du français :

– Il s'agirait, d'une façon très générale, de sensibiliser **tous** les élèves du tronc commun aux réalités du monde francophone (France, Afrique, Canada, Belgique...). Un tel programme pourrait se définir comme une simple prise de conscience de l'existence de ce monde francophone et pourrait être basé sur leur géographie, leur histoire, leur civilisation, leur culture... On peut penser qu'une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de ce monde en résulterait.

– Cette sensibilisation pourrait être faite au cours de la neuvième et avant dernière année du tronc commun. Elle devrait s'intégrer aisément à une formation générale, objectif principal de cette première phase.

– L'enseignement serait donné en anglais par les professeurs formés à l'enseignement du français.

● Initiation à l'étude du français :

– Elle aurait lieu au cours de la

dixième et dernière année de la première phase.

– A la fin de la période de sensibilisation, les élèves pourraient être sélectionnés à partir de leurs résultats à un test d'aptitude à l'apprentissage d'une langue mais en tenant compte également de leur choix personnel.

– L'objectif de cette initiation resterait très modeste. Il s'agirait cette fois d'une prise de contact avec les réalités de la langue au niveau de la prononciation et de quelques structures fondamentales.

● Apprentissage du français :

– Il ne commencerait qu'avec la deuxième phase.

– Une nouvelle sélection pourrait être envisagée qui cette fois tiendrait compte de l'intérêt manifesté par l'élève au cours de la période d'initiation, des progrès réalisés, de ses aptitudes qu'un contact direct avec la langue aurait permis de vérifier.

– Conformément aux objectifs généraux pour l'enseignement du français récemment définis, cet apprentissage viserait à :

a) équiper l'élève d'un outil de communication basé sur le français fondamental ;

b) préparer l'élève à une profession dont l'aspect spécialisation serait réalisé au cours de la troisième phase ou dans le cadre de l'éducation permanente.

– En vue d'une plus grande efficacité, le nombre d'établissements où le français serait actuellement enseigné (actuellement 80 sur un total de 120 écoles secondaires), ainsi que le nombre d'élèves étudiant cette langue, seraient nécessairement diminués.

– Compte tenu que les élèves ne disposeront que de deux années pour apprendre le français fondamental, il est nécessaire que la méthode employée soit, au maximum, intensive.

– Les départements de français dans les établissements où cette

langue sera enseignée devraient être des centres de documentation équipés de matériel audio-visuel.

Il serait peut-être intéressant d'examiner dans quelle mesure une telle proposition pourrait être reliée à celle déjà faite de créer au sein de chaque région des classes expérimentales et ouvertes du type Munalu et Mindolo (voir note en fin d'article).

– Il serait souhaitable que tout au long de l'apprentissage de la langue soient multipliées les possibilités de contact avec les milieux francophones en Zambie.

Non seulement l'enseignement en serait rendu plus concret mais cela permettrait également d'organiser, pendant les périodes où l'élève serait hors de l'école, des stages, enquêtes, recherche d'informations... auprès des institutions ayant des activités commerciales, industrielles, agricoles, culturelles... en rapport avec le monde francophone.

Un inventaire de ces activités serait indispensable.

– Des cours de français par la radio pourraient faire partie intégrante du programme de travail personnel de l'élève hors de l'école.

– Des rencontres aussi régulières que possible avec le ou les francophones se trouvant dans la même région que l'élève pourraient être envisagées, au cours desquelles pourraient être discutés certains problèmes rencontrés par l'élève.

● En fait, ces propositions reviennent à éliminer l'enseignement du français des trois années de l'actuel premier cycle secondaire. Elles pourront paraître négatives.

Au contraire, on peut espérer que les périodes de sensibilisation et d'initiation offriront un moyen de surmonter le plus grand obstacle actuellement rencontré : le manque de motivation des élèves. Ceux d'entre eux qui choisiront d'étudier le français devraient le faire en connaissance de cause et leur motivation devrait en être renforcée.

De plus, les élèves qui aborderont cette matière à la onzième année de leur scolarité auront en moyenne 17 ans, l'entrée en primaire étant prévue à 7 ans. La plus grande maturité de ces élèves devrait guider positivement leur choix.

D'ailleurs, ils auront été formés, pendant trois ans, aux méthodes de travail personnel puisque le système de rotation commencera avec la huitième année de leur scolarité. Cela signifie que l'étude du français bénéficiera des habitudes acquises et ne souffrira pas, ou beaucoup moins, des problèmes que l'adaptation à une nouvelle organisation fera naître.

Enfin, compte tenu que le projet donne à l'élève la possibilité, au cours de la deuxième phase, de changer de programme en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et des besoins de la nation, ces deux périodes de sensibilisation et d'initiation seront déterminantes dans la mesure où elles motiveront effectivement les élèves, révéleront des talents et déboucheront sur une utilisation pratique de la langue.

conclusion

Les quelques idées qui viennent d'être émises recherchent davantage la qualité de l'enseignement que la qualité de français enseigné. On pourra objecter que cela revient à s'incliner devant des impératifs économiques ou des principes élitistes, au détriment de la formation de l'individu.

Ce serait oublier que les années de sensibilisation et d'initiation participeront précisément à cette formation, à l'ouverture des esprits et qu'elles seront au moins aussi importantes que les années destinées à l'apprentissage de la langue. Trop souvent cette ouverture préalable des esprits est négligée, voire inexistante, pour ne mettre l'accent que sur une accumulation de con-

naissances, celles d'une langue dépouillée du contexte qui lui donne sa réalité.

On ajoutera encore que donner aux élèves le maximum d'information et de formation afin de leur permettre de faire un choix conscient, c'est aussi les respecter dans leur liberté d'êtres humains.

Nul doute que le rôle de l'enseignant au cours de ces deux années de sensibilisation et d'initiation sera prépondérant. Nul doute que ces propositions réclament une participation accrue, permanente et désintéressée de tous ceux qui, en Zambie, se trouvent engagés dans une activité de caractère francophone.

Le pari est ouvert à tous ceux qui voudraient sortir le français de son ghetto scolaire pour en faire une langue vivante.

J. BIGAND,
Lusaka, Zambie.

Note sur les classes expérimentales et ouvertes
(voir paragraphe 4.3.6.).

Les premières ont été ouvertes en 1972 à Munali Secondary School, les secondes en 1975 à Mindolo Secondary School.

Elles ont un double rôle : elles sont expérimentales, c'est-à-dire que tout le matériel éducatif qui nous parvient, créé sur place ou provenant du commerce, y est testé en fonction du contexte zambien. Elles participent à la formation constante des enseignants dans la mesure où elles sont en permanence ouvertes à tout professeur qui désire venir observer des leçons, en discuter la préparation, s'informer sur ce qu'il a pu observer, poser ses propres problèmes, échanger, coopérer...

Le principe de ces classes correspond assez exactement à celui de créer des « Resource Teachers » ainsi que le prévoit le projet de réformes.

